

RENDEZ-VOUS

DU GRAND AUCH

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

INVITATION PHOTOGRAPHIQUE

PATRIMOINE, SORS DE TON OMBRE!

du 1er février
au 31 mars
2016



Préambule

Grand Auch Agglomération a été labellisé Pays d'art et d'histoire par le ministère de la Culture et de la Communication en 2011. Toute l'année, le service d'animation du patrimoine conduit une politique de valorisation des patrimoines en proposant des actions à destination de la population locale, du jeune public et des touristes.

Dans le cadre de l'exposition *Vivre les patrimoines – Regards sur les 30 ans du label Villes et Pays d'art et d'histoire*, le Pays d'art et d'histoire du Grand Auch, en étroite collaboration avec l'association culturelle IMAJ', vous propose de partager, par le biais de la photographie, votre vision du patrimoine du Grand Auch. Comment percevez-vous, regardez-vous et vivez-vous le patrimoine qui vous entoure ?

Qu'il s'agisse de monuments ou de constructions mineures, d'œuvres d'art, de parcs, de places, de rues, de lieux bien connus ou de recoins cachés, que les clichés évoquent une tradition populaire, qu'ils soient saisis de jour ou de nuit, avec ou sans protagonistes, en large perspective ou au travers d'un détail, partagez vos photos ! Elles seront projetées au Centre Cuzin à Auch du 20 avril au 22 mai 2016 puis lors des Journées européennes du patrimoine 2016 à la Cyber-base d'Auch. Les meilleurs clichés seront quant à eux récompensés par des prix, après sélection par un jury.



Calendrier de l'événement

Ouverture du jeu : 1er février 2016

Date limite de réception : 31 mars 2016

Conditions de participation

Cet événement photographique est ouvert gratuitement à tous les photographes amateurs ou professionnels souhaitant témoigner de leurs passions et faire connaître leurs talents à travers la photographie. Chaque participant pourra remettre jusqu'à 3 clichés maximum en version numérique de la plus haute qualité possible (300 dpi minimum). Chaque photographie devra être légendée. Les clichés noir et blanc et sépia sont acceptés au même titre que les clichés couleurs.

Catégories jeune public et adulte

Deux événements sont organisés, l'un à destination des personnes majeures, le second pour les moins de 18 ans. Le jeune public peut participer à titre individuel sous couvert d'une autorisation parentale ou à titre collectif dans le cadre scolaire. Dans ce dernier cas, la classe qui souhaite participer envoie 3 clichés au maximum.

Modalités d'inscription

Pour participer, vous devez envoyer, avant le 31 mars 2016, la fiche d'inscription accompagnée de vos clichés par mail à pah.jeune@imaj32.fr pour les participants de moins de 18 ans et à pah.majeur@imaj32.fr pour les majeurs. Vous avez également la possibilité de déposer directement vos photographies et fiche d'inscription à la Cyber-base d'Auch (16 bis, rue Rouget-de-Lisle 32 000 AUCH), une équipe sera présente pour vous orienter du lundi au samedi de 13h à 18h ! Les fiches d'inscription et autorisations éventuelles peuvent également être envoyées par voie postale au 16 bis, rue Rouget-de-Lisle 32 000 AUCH.

Composition du jury

Un jury composé d'élus intercommunaux, de professionnels de la culture, de la photographie et du tourisme se réunira pour délibérer et sélectionner les meilleurs clichés. Les critères de sélection du jury seront :

- le regard original et personnel porté sur le patrimoine du Grand Auch
- la qualité et la sensibilité de l'approche photographique

Le jury accordera une importance moindre à l'aspect technique de la photographie, afin de ne pas privilégier les participants disposant du matériel le plus performant.

Prix

Tous les clichés (à condition qu'ils remplissent les conditions du présent règlement) seront rendus public dans le cadre d'une exposition virtuelle qui sera présentée du 20 avril au 22 mai 2016 au Centre Cuzin à Auch, parallèlement à l'exposition *Vivre les patrimoines – Regards sur les 30 ans du label Villes et Pays d'art et d'histoire*, en partenariat avec l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire & des villes à secteurs sauvegardés et protégés et l'association Archimuse-Bordeaux.

Les 4 clichés lauréats du jury (2 pour la catégorie adulte, 2 pour la catégorie jeune public) seront récompensés chacun par un prix. Les prix seront les suivants :

- prix adulte : des ouvrages d'art, 2 billets d'entrées pour assister à un spectacle des Soirs d'été, 2 billets pour assister à une visite guidée proposée par le Pays d'art et d'histoire...
- prix jeune public : des ouvrages d'art, un mug, 2 entrées au zoo des 3 vallées...

Autorisations

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser à titre publicitaire et promotionnel — notamment dans le cadre de la diffusion du nom des gagnants — leurs noms, prénoms, adresse, gains et clichés photo sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Chaque participant déclare être en possession des droits des images présentées. Les auteurs sont responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils représentent. Les participants s'engagent à garantir Grand Auch Agglomération contre toute action qui pourrait être exercée à son encontre par les ayants droits éventuels.

Les photographies représentant des personnes reconnaissables ou des lieux privés devront être accompagnées d'une autorisation signée de la personne concernée ou de celles des parents si cette dernière est mineure. Les photographies ne disposant pas de l'autorisation des personnes ou des lieux photographiés seront systématiquement refusées.

Grand Auch Agglomération se réserve le droit de ne pas diffuser les clichés qui ne respectent pas le thème défini et de refuser toute photographie qui enfreint les droits de propriété d'autres personnes, comme : des textes, des images, des logos, des secrets commerciaux, des informations internes ou confidentielles, des contenus pouvant être susceptibles de violer le droit au respect de la vie privée d'autres personnes (cette liste n'étant pas limitative). Toute photographie à caractère raciste, sexiste, diffamatoire ou injurieux ne sera pas diffusée.

Les données recueillies dans le cadre de la participation au jeu ne seront pas utilisées à d'autres fins.

Responsabilité de l'organisateur

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler cet événement photographique. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables des pertes et avaries du matériel et des clichés.

Obligations

La participation à cet événement photographique implique l'acceptation du présent règlement par les participants. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Contact et renseignements :

Cynthia Bicheron
Pays d'art et d'histoire du Grand Auch
Tél. : 05 62 60 40 17
cynthia.bicheron@grand-auch.fr



Fiche d'inscription

Du 1^{er} février au 31 mars 2016, vous pouvez envoyer vos clichés accompagnés de cette fiche d'inscription par mail à l'adresse pah.jeune@imaj32.fr (pour les moins de 18 ans*) ou à pah.majeur@imaj32.fr (pour les majeurs). Vous avez également la possibilité de nous faire parvenir par courrier la fiche d'inscription ainsi que les autorisations éventuelles datées et signées à l'adresse suivante : IMAJ' - 16 bis, rue Rouget-de-Lisle - 32 000 AUCH.

* Pour les participants âgés de moins de 18 ans, une autorisation parentale datée et signée est à envoyer à pah.jeune@imaj32.fr

Identité du participant

NOM : Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
Téléphone :
Email :

Vos photos

Nombre de photographies proposées : 1 2 3

Nom du cliché 1 (NOM.PRÉNOM.jpg) :
Légende :
.....
Lieu de la prise de vue :
Date (même approximative) de la prise de vue :

Nom du cliché 2 (NOM.PRÉNOM.jpg) :
Légende :
.....
Lieu de la prise de vue :
Date (même approximative) de la prise de vue :

Nom du cliché 3 (NOM.PRÉNOM.jpg) :
Légende :
.....
Lieu de la prise de vue :
Date (même approximative) de la prise de vue :

L'inscription à cet événement photographique vaut acceptation du règlement et de la libre participation des reproductions de vos photographies.

Fait à le

Signature

Autorisation parentale pour les participants âgés de moins de 18 ans

Je soussigné(e) (nom et prénom)
parent ou représentant(e) légal(e) de (nom et prénom de l'enfant)
demeurant (adresse complète)

.....
autorise mon enfant à participer à l'événement photographique *Patrimoine, sors de ton ombre !* organisé
par Grand Auch Agglomération.

Je confirme avoir pris connaissance du règlement et en accepte les modalités.

La présente est à envoyer datée et signée à pah.jeune@imaj32.fr

Fait àle

Signature

Autorisation de photographe des personnes et d'utiliser les photographies

Nom(s) du (des) cliché(s) (NOM.PRÉNOM.jpeg) :
Je soussigné(e) (nom et prénom).....
demeurant (adresse complète).....
.....
autorise (nom et prénom du photographe).....
à me photographier le2016 à
et à utiliser mon image dans le cadre unique de l'événement **Patrimoine, sors de ton ombre !** organisé
par Grand Auch Agglomération.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise Grand Auch Agglomération à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par Grand Auch Agglomération sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, sans aucune limitation de tirages, pour une durée de 5 ans intégralement ou par extraits, et notamment dans la presse, lors d'expositions ou de projections publiques.

Grand Auch Agglomération s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tous supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Grand Auch Agglomération s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à votre disposition un justificatif à chaque parution des photographies sur simple demande.

Cette cession de droit à l'image est consentie sans aucune contrepartie financière ou matérielle. Je la délivre à titre totalement gratuit et pour toute la période précitée.

Fait à le

Signature

Autorisation de photographeur des personnes mineures et d'utiliser les photographies

Nom(s) du (des) cliché(s) (NOM.PRÉNOM.jpeg) :.....
Je soussigné(e) (nom et prénom).....
parent ou représentant(e) légal(e) de (nom et prénom de l'enfant).....
demeurant (adresse complète).....
.....
autorise (nom et prénom du photographe).....
à photographier mon enfant le 2016 à
et à utiliser son image dans le cadre unique de l'événement **Patrimoine, sors de ton ombre !** organisé par
Grand Auch Agglomération.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise Grand Auch Agglomération à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par Grand Auch Agglomération sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, sans aucune limitation de tirages, pour une durée de 5 ans intégralement ou par extraits, et notamment dans la presse, lors d'expositions ou de projections publiques.

Grand Auch Agglomération s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tous supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Grand Auch Agglomération s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à votre disposition un justificatif à chaque parution des photographies sur simple demande.

Cette cession de droit à l'image est consentie sans aucune contrepartie financière ou matérielle. Je la délivre à titre totalement gratuit et pour toute la période précitée.

Fait à le

Signature